

Écrire l'histoire entre pressions médiatiques et scepticisme académique : les travaux de la Commission Bergier et leur influence sur la mémoire de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale¹

En décembre 1996, pour répondre aux attaques en provenance des États-Unis sur le passé de la Suisse, le Conseil fédéral nommait une commission indépendante d'historiens (Commission indépendante d'experts Suisse – Seconde Guerre mondiale (CIE) – Commission Bergier) chargée d'éclairer l'attitude de la Confédération durant la Seconde Guerre mondiale. Cet article entend revenir sur la mise en place d'une telle commission, mais aussi esquisser un bilan de ses travaux au niveau historiographique et mémoriel. Pour cela, il s'attachera à rappeler les critiques des milieux académiques concernant l'indépendance de la recherche et l'instrumentalisation du savoir, mais aussi le contexte médiatique et la difficulté d'appréhender des résultats scientifiques de la part du public et des médias. Malgré cet environnement difficile, le bilan des travaux de la Commission Bergier apparaît tangible. Les résultats appartiennent authentiquement à l'histoire scientifique. Par la polémique qu'elles ont suscitée, ces publications n'ont-elles pas servi de catalyseur à la création en Suisse d'une nouvelle mémoire de la Seconde Guerre mondiale ?

1. Plusieurs éléments de la présente contribution ont été présentés le 16 mars 2004 devant le Groupe d'études d'histoire moderne et contemporaine (GEHMC) dans le cadre de conférences sur « L'Historien dans la cité » : « Entre Université et médias, entre mémoire et histoire, le travail de la Commission indépendante d'experts (CIE – Commission Bergier) ». Je remercie Frédéric Joye et Marc Perrenoud pour m'avoir signalé certaines références.

2. La crise demeure vive jusqu'à la conclusion, le 12 août 1998, d'un accord extrajudiciaire global entre les deux principales banques suisses, UBS et Crédit suisse, des avocats et le Congrès juif mondial. Contre le versement de 1,25 milliard de dollars, toute plainte collective à l'encontre de la Suisse et de ses banques est abandonnée.

3. « 1. Les recherches portent sur l'étendue et le sort de toute forme de valeurs patrimoniales qui ont été,

Au cours des années 1990, les autorités suisses ont vu ressurgir des questions concernant un passé qu'elles considéraient comme définitivement révolu. La presse internationale et particulièrement américaine relaie alors une série de critiques sur l'attitude de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale. Se centrant principalement sur la politique helvétique à l'égard des réfugiés, l'achat d'or pillé par la Banque nationale suisse (BNS) et le sort des avoirs déposés dans les banques suisses par les victimes du national-socialisme, ces dernières débouchent sur une crise diplomatique aux importantes implications historique et financière, connue sous le nom de crise des biens en déshérence². C'est dans ce contexte que le Conseil fédéral désigna, il y a tout juste dix ans, une Commission indépendante d'historiens (Commission indépendante d'experts Suisse – Seconde Guerre mondiale (CIE)) chargée de répondre aux interrogations suscitées par ces reproches.

Présidée par Jean-François Bergier, professeur à l'École polytechnique fédérale de Zurich, la commission d'experts est composée de neuf membres (CIE, 2002 : 5-9), dont quatre historiens étrangers renommés, choisis directement par le Conseil fédéral avec un sens bien helvétique des équilibres politiques et géographiques. Doté d'un budget conséquent (22 millions de francs suisses), son travail est défini par un arrêté fédéral adopté à l'unanimité par les deux chambres du parlement qui lui confère un mandat de recherche extrêmement vaste d'une durée limitée à cinq ans³. Toutefois, universitaires actifs, les membres de la Commission n'ont jamais prétendu mener eux-mêmes les recherches dans les archives, mais uniquement les organiser, les définir et les conduire. Il est alors décidé de constituer des équipes de recherches autour de jeunes chercheurs suisses et étrangers encadrés par quelques historiens plus chevronnés travaillant en collaboration avec les membres de la CIE⁴.

soit confiées en dépôt ou placement, ou pour transmission à un tiers, à des banques, à des assurances, à des avocats, à des notaires, à des fiduciaires, à des gérants de fortune ou à d'autres personnes physiques ou morales ou associations de personnes ayant leur domicile ou leur siège en Suisse, soit requises par ces personnes physiques ou morales ou associations de personnes, soit reçues par la Banque nationale suisse, et qui : a) appartenaient à des victimes du régime national-socialiste disparues ou réputées disparues et dont le patrimoine n'a pas été réclaté par les ayants droit; b) ont été confisquées à leurs propriétaires légitimes en vertu des lois raciales ou d'autres mesures discriminatoires prises sous l'influence du régime national-socialiste; ou c) provenaient de membres du Parti national-socialiste, de l'État national-socialiste, de ses institutions, de ses représentants ou de personnes physiques ou morales qui lui étaient proches, compte tenu de toutes les opérations financières subséquen-

tes. 2. Ces recherches doivent également porter sur les mesures prises par les autorités suisses depuis 1945 relativement aux valeurs patrimoniales visées au 1^{er} alinéa. 3. Sur proposition des experts ou de sa propre initiative, le Conseil fédéral peut modifier le champ des recherches afin de tenir compte d'éléments nouveaux ou de travaux menés par d'autres commissions d'enquête». Article 1 de l'arrêté fédéral concernant les recherches historiques et juridiques sur le sort des avoirs ayant abouti en Suisse à la suite de l'avènement du régime national-socialiste du 13 décembre 1996 <www.uek.ch>. L'ampleur de la tâche est telle que l'ensemble des thèmes soulevés par l'arrêté fédéral n'a pas pu être traité avec la même profondeur.

4. Concernant, l'historique de la commission, son mandat, sa composition et l'organisation de la recherche en son sein, je renvoie les personnes intéressées à son site internet <www.uek.ch> pour plus de détails.

L'ensemble de ses collaborateurs bénéficie alors du privilège exceptionnel d'un accès sans réserve aux archives aussi bien publiques que privées⁵. Les entreprises suisses ont d'ailleurs l'obligation de conserver leurs documents de cette période et de les mettre à la disposition des chercheurs de la CIE⁶.

Cette nomination a interpellé la communauté historique. Elle mérite désormais de faire partie du champ historique. C'est aujourd'hui le cas avec l'ouvrage de Thomas Maissen (Maissen, 2005). Les historiens actifs au sein de l'université sont pourtant demeurés longtemps sceptiques ou relativement en retrait. Ayant collaboré à cette entreprise de recherche d'une ampleur exceptionnelle pour les sciences humaines, je souhaite revenir sur un certain nombre d'interrogations suscitées par cette Commission et proposer quelques pistes de réflexion⁷. Quatre thèmes seront abordés. En premier lieu, l'indépendance de la recherche et l'instrumentalisation du savoir. Une problématique incontournable dès qu'une recherche est directement mandatée par le pouvoir politique. Les milieux académiques ont tout de suite montré un certain scepticisme à l'encontre du mandat exceptionnel reçu par la CIE. Tout en rappelant ces critiques, je présenterai aussi les avantages de la structure choisie par les autorités. Le deuxième point aborde les rapports conflictuels entre historien et journaliste et discute d'un certain nombre de reproches qui peuvent être adressés aux médias dans leur traitement de l'information historique. Ensuite, un bilan des travaux de la CIE sera esquissé au niveau historiographique puis, enfin, mémoriel. Du point de vue de la recherche historique, quel jugement peut-on porter sur les résultats produits ? Mais aussi, quelle influence ont pu avoir ces travaux sur la mémoire des Suisses ?

Entre risque d'instrumentalisation et masse critique : la CIE face aux reproches des universitaires

Face aux vives critiques survenues au milieu des années 1990 à l'égard de l'attitude de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale, les milieux académiques et historiens sont restés discrets. La forte attente d'explication de la part du grand public les a quelque peu paralysés. Les chercheurs ont souvent préféré se taire plutôt que de voir leur parole instrumentalisée. L'importance des enjeux politiques et financiers a, il est vrai, rapidement biaisé le débat historique.

Cette réticence s'est aussi malheureusement manifestée dans le débat scientifique. La Société suisse d'histoire est par exemple restée en retrait. Il a fallu attendre la fin de la crise et la dissolution de la Commission pour qu'elle organise un congrès au printemps 2003 sur le thème « histoire et oubli ». La rencontre, consensuelle, n'a abouti à pratiquement aucun affrontement historiographique. Les questions faisant débat, comme celles de l'émergence d'une nouvelle histoire officielle, ou de l'accès différencié des chercheurs aux archives, y ont été occultées. L'absence en Suisse d'une réelle tradition de

débat scientifique est ici patente (Peter Hug cité dans *Traverse*, 1997 : 104).

Les carences du débat n'ont néanmoins pas empêché toute critique. Les milieux académiques ont focalisé leurs sur la structure choisie par le Conseil fédéral. La nomination d'une commission *ad hoc* a en effet créé une hiérarchie inacceptable entre scientifiques. Celle-ci a divisé les chercheurs en deux catégories : ceux qui ont et ceux qui n'ont pas accès aux archives. Il est dès lors difficile, voire impossible, d'évaluer certaines affirmations et argumentations des chercheurs de la CIE. Le principe scientifique élémentaire de vérification devient caduc.

D'autres historiens ont critiqué le choix d'une structure *ad hoc*, argumentant que celui-ci vise avant tout à résoudre un problème politique et ne s'apparente donc pas à une entreprise scientifique (Busset et Schumacher, 2001 : 25). Le risque d'instrumentalisation apparaît dès lors comme réel (Fleury, 2001).

Ces critiques, parfaitement valides, expliquent que la grande majorité des historiens universitaires soutenaient plutôt une solution dans le cadre du Fonds national de la recherche scientifique (FNRS). Outre que cela aurait fourni aux universités et à ses historiens des possibilités accrues de recherche, le risque d'instrumentalisation aurait été limité par l'éparpillement des moyens et des approches. Ces arguments ne sont guère discutables. Ils doivent toutefois être mis en balance avec les atouts que peut représenter une structure du type CIE.

Le premier avantage est pratique et juridique. Jean-François Bergier a insisté sur ce point. Un accès privilégié aux archives privées peut en lui-même nécessiter la création d'une structure *ad hoc*. Deuxièmement, en regroupant les chercheurs (plus de 100 collaborateurs de toute la Suisse et de l'étranger ont participé aux différentes phases du travail) et l'ensemble des documents, la CIE a été une source importante d'échanges qui ont stimulé une ouverture, un élargissement des perspectives qu'il serait erroné de sous-estimer. Un tel environnement intellectuel n'est guère envisageable avec un éclatement en divers mandats et chapelles académiques. La Commission Bergier s'est ainsi constituée en véritable pôle d'excellence.

Elle a aussi – paradoxalement diront certains – protégé les collaborateurs de diverses pressions. La structure lourde

5. Arrêté fédéral concernant les recherches historiques et juridiques sur le sort des avoirs ayant abouti en Suisse à la suite de l'avènement du régime national-socialiste du 13 décembre 1996, <www.uek.ch>.

obtenu aucun accès privilégié aux archives. Les résultats sont aussi de nature différente. Chaque équipe ayant bénéficié de subsides a publié de manière indépendante ses études.

6. Le Programme national de recherche (PNR42+) « Les relations entre la Suisse et l'Afrique du Sud » n'a aucunement bénéficié des mêmes conditions. Outre des moyens financiers beaucoup plus modestes, ces recherches n'ont

7. Collaborateur scientifique à la CIE entre 1998 et 2002, je m'exprime en mon nom personnel.

de la CIE (neuf membres nommés par le Conseil fédéral, un secrétariat général, des équipes de recherche dirigées par des directeurs et autres conseillers) a préservé les chercheurs de l'influence des milieux politiques et économiques. Elle a aussi certainement limité l'influence des membres de la CIE pris individuellement. Chaque collaborateur a ainsi conservé une certaine autonomie scientifique, ce qui n'aurait pas été le cas dans un projet FNRS, où la personnalité du bénéficiaire du subside influence plus certainement l'interprétation des résultats. Dans ce cas, il en aurait probablement résulté une plus forte personnalisation des études.

Enfin, et cela a sans doute été déterminant dans le choix des autorités politiques, le fait de nommer une commission a donné une unité – même fictive – à ses travaux. Ceci a été renforcé par une publication regroupée dans le temps et fait à Berne avec solennité⁸. Même si la Commission Bergier s'en est toujours défendue, la publication des études s'est apparentée à une sorte de jugement d'experts sur l'histoire de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale. Je reviendrai plus loin sur les implications de ce fait pour la constitution d'une nouvelle mémoire des événements.

Entre recherche du scoop et incompréhension du fonctionnement de la recherche historique: la CIE face aux médias

Avant de discuter des difficultés à mener une recherche historique sous le feu des projecteurs, il convient de souligner l'apport incontournable des journalistes dans le développement de l'historiographie suisse. On pense particulièrement à Alfred Häsler (Häsler, 1992) ou Werner Rings (Rings, 1985). La crise des biens en déshérence va modifier la situation. Désormais, les journalistes entendent s'adresser à un expert à même de commenter chaque nouvelle « information » ou « découverte » surgie des archives. Face à ce que Jean-François Bergier appelle « l'impatience médiatique » (David et Sardet, 1998: 17), les historiens professionnels se sentent mal à l'aise et craignent d'être instrumentalisés.

Il est vrai que le traitement médiatique des questions historiques a de quoi laisser l'historien dubitatif. Face à une forte attente de la part du public – Brigitte Studer parle d'une *Erwartungsdruck* (Studer, 2001: 98) – la traduction par les médias de la demande sociale d'histoire

n'apparaît pas toujours satisfaisante. Toute une série de reproches peut leur être adressée. On peut tout d'abord souligner la recherche du sensationnel qui domine la plupart des journaux et médias électroniques. Bien souvent, le journaliste entend faire un scoop, faire monter la tension, jouer sur l'émotion, mais peu faire progresser la réflexion. Il en résulte fréquemment une absence de mémoire journalistique, de contextualisation, de problématique cohérente, de mise en perspective et même parfois de volonté d'éclairer le lecteur.

Le traitement médiatique de la Conférence de Washington sur les avoirs datant de l'époque de l'holocauste de décembre 1998 est à cet égard significatif. La presse fait alors grand cas d'une information contenue dans la documentation de la CIE selon laquelle le tampon « J » a été introduit en Suisse dès 1910. Pourtant, l'« information » avait été publiée huit ans plus tôt par Marc Perrenoud (Perrenoud, 1990). L'intérêt médiatique réside uniquement dans le fait qu'elle provient de la documentation de la CIE et que des responsables diplomatiques suisses auraient tenté de la dissimuler⁹. Autre anecdote d'un traitement sensationnaliste de l'histoire. À propos du rapatriement d'internés russes à la fin de la guerre, les modalités « que décrit un document retrouvé par *Le Temps* dans les Archives fédérales » sont expliquées¹⁰. L'auteur de l'article omet toutefois de signaler que cette information est en fait disponible *online* sur le site des documents diplomatiques suisses (www.dodis.ch)¹¹. Elle n'a ainsi rien d'une découverte exclusive. Ces exemples tirés d'une « presse de qualité » sont révélateurs d'une certaine dérive qu'on croyait jusqu'alors réservé à la presse de boulevard¹².

Un tel traitement de l'information historique a certainement contribué à ce que les résultats de la CIE apparaissent comme un jugement d'experts. À cet égard, on peut regretter le relatif désintérêt des médias sur le contenu effectif des publications de la CIE. Les comptes rendus se sont trop souvent limités à un résumé de la documentation de presse mis à disposition par la Commission. Leur attrait médiatique avait de toute façon déjà en grande partie disparu. La poursuite du scoop est plus intéressante que la lecture de monographies conséquentes. Seule exception notable, la *Neue Zürcher Zeitung* qui a effectué un véritable travail critique en proposant un compte rendu sérieux de chaque étude effectuée par un journaliste spécialisé ou un historien¹³.

8. Les travaux de la CIE ont débouché sur un grand nombre de publications. Deux rapports intermédiaires, un sur les transactions sur l'or (mai 1998), l'autre sur la politique à l'encontre des réfugiés (décembre 1999) et un rapport de synthèse (mars 2002) étaient demandés par le Conseil fédéral. À cela, il faut ajouter environ 25 études et autres contributions à la recherche publiées aux éditions Chronos en trois vagues entre l'été 2001 et le printemps 2002 sur toute une série

de thématiques avant tout économiques et financières. L'ensemble rassemblant plus de 13 000 pages <www.uek.ch>.

9. Widmann (1998a, 1998b), P. (1998).

10. Besson (2001).

11. Fleury (2001b). Cf. document 53, *Documents diplomatiques suisses*, vol. 16, 1997 <www.dodis.ch>.

12. Le compte-rendu dans le *Blick* de l'étude que j'ai réalisée sur le transit ferroviaire se focalise sur le fait que le fondateur de la Migros, Gottlieb Duttweiler, envisage dans le cadre d'une stratégie dissuasive de faire exploser le tunnel du Gothard en cas d'invasion allemande. Wüthrich (2001).

13. L'ensemble de ces comptes rendus sont disponibles sur Internet. Le fait que l'historien Thomas Maissen ait eu des responsabilités éditoriales

dans ce journal a certainement contribué à la qualité de sa couverture médiatique.

La faiblesse du traitement médiatique provient aussi certainement de l'incompréhension de la part des journalistes et du grand public de ce qu'est l'histoire. Très souvent, elle est confondue avec la mémoire. L'histoire est considérée uniquement comme productrice de vérité (Dumoulin, 2003: 61; Fleury, 2001: 169; Studer, 2001: 98-99). Pourtant, les historiens savent bien que l'histoire est une science de la plausibilité et que l'on n'oppose pas seulement les faits entre eux, mais surtout les interprétations (Jean-Claude Favez cité dans *Traverse*, 1997: 111). Les résultats doivent aboutir à une conformité historique (*Gerechtigkeit* (Studer, 2001: 99) ou *Klarheit* (James, 2000: 135)), non à une vérité historique (*Wahrheit*). Cette réflexion est largement absente chez le public et les médias qui ne comprennent ainsi pas la nature des résultats produits.

Une telle incompréhension épistémologique a contribué à provoquer des réactions violentes lorsque les résultats ne correspondaient pas aux attentes, aux interprétations traditionnelles (Studer, 2001: 104). À cet égard, les critiques du *Groupe de travail histoire vécue* (Groupe de travail histoire vécue, 2006)¹⁴ – ou celles de Jean-Christian Lambelet (Lambelet, 1999) – sont significatives. Même s'ils ne contestent pas de manière frontale les faits, ils demeurent attachés à une interprétation conservatrice. Le silence de beaucoup d'historiens universitaires s'explique aussi certainement par la crainte de voir leurs opinions critiques ou divergentes récupérées par des milieux dont ils ne partagent pas l'approche.

Les publications de la CIE: un travail d'histoire scientifique effectué dans un contexte difficile

Malgré le contexte difficile décrit précédemment, la CIE a toujours su maintenir le cap d'une entreprise strictement scientifique. Elle a fait progresser l'histoire comme discipline scientifique, comme acte de connaissance du passé en publiant non seulement un ouvrage de synthèse, mais aussi de très nombreuses monographies dont une grande partie sur des thématiques encore mal connues. Les résultats sont de véritables œuvres d'histoire avec leurs propres contradictions, leurs propres limites, avec un travail d'hypothèses et de vérification d'hypothèses. Ces travaux commencent à être étudiés par les universitaires qui leur font de manière générale bon accueil¹⁵.

À la fin des années 1990, un tel destin n'était toutefois pas acquis. Pour beaucoup, la Commission Bergier n'était

guère plus qu'une diversion des autorités suisses face aux pressions extérieures. En 1997, l'historien Sébastien Guex estimait que la Commission n'arriverait pas à se poser les questions du rôle de la Suisse dans l'effort de guerre nazi, à s'interroger sur la sympathie des dirigeants helvétiques envers le Reich et à aborder la problématique de la marge de manœuvre (Sébastien Guex cité dans *Traverse*, 1997: 113-114). Les travaux de la CIE démentent me semble-t-il cette affirmation. Ils s'intègrent aussi à un vaste mouvement historiographique international de commissions d'historiens chargés d'éclairer les zones d'ombre de la Seconde Guerre mondiale (James, 2000: 133-134; Dumoulin, 2003: 55).

Quant à la critique de l'instrumentalisation de l'histoire par le pouvoir politique, elle est certainement avérée et on peut la partager. Il s'agit néanmoins d'une permanence de l'histoire suisse de la Seconde Guerre mondiale (Heimberg, 2006). Du rapport de 1957 du professeur de droit Carl Ludwig sur la politique envers les réfugiés (Ludwig, 1957) aux ouvrages de l'historien de la neutralité suisse Edgar Bonjour (Bonjour, 1971), l'historiographie nationale a beaucoup progressé grâce aux universitaires mandatés par le Conseil fédéral. Ces liens étroits entre politique et histoire apparaissent être une spécificité suisse. Nation politique (*Willensnation* (Jean-Claude Favez cité dans Joye et Huguenin, 1998: 10), la Confédération a recours à l'histoire pour définir son identité et donc pour exister. Il peut toutefois paraître paradoxal qu'au moment où la science historique se libère d'une certaine historiographie officielle, l'État joue un rôle moteur dans le renouvellement historiographique en mandant des historiens scientifiques (Studer, 2001: 98-99).

Les travaux de la Commission Bergier: catalyseur d'une modification de la mémoire suisse de la Seconde Guerre mondiale?

La crise des biens en déshérence et les tensions qu'elle a suscitées ont mis en évidence la distorsion entre connaissance du passé (l'histoire) et représentation collective d'événements passés (la mémoire)¹⁶. Malgré la publication depuis 1970 de travaux historiques mettant en cause l'idée d'une Suisse généreuse et résistante, l'image construite par les autorités dans l'immédiat après-guerre (van Dongen, 1997) demeure vivace au début des années 1990. La commémoration en 1989 du cinquantenaire de la mobilisation, appelée communément *Opération Diamant*, peut en être l'illustration¹⁷.

14. Concernant les critiques de ce groupe sur les travaux de la Commission Bergier: <www.gelebte-geschichte.ch>.

15. Cf. workshop du 3^e cycle [de l'Université de Lausanne] consacré aux rapports de la Commission indépendante d'experts Suisse Seconde Guerre mondiale, <www.unil.ch/webdav/site/hist/shared/evnements/atelier_final.pdf>, consulté le 20.08.2006). Les publications de la CIE ont fait l'objet de comptes

rendus critiques dans des revues suisses (*Revue suisse d'histoire*, *Traverse*), mais aussi internationales (Stadler, 2003; Rauh-Kühne, 2004).

16. Sur la notion de mémoire, le lecteur se rapportera à Halbwachs (1997). Quant aux rapports entre mémoire et histoire, Nora (1997) nous semble incontournable par la richesse des perspectives qu'il ouvre.

17. Sur les liens entre commémoration et développement d'une historio-

graphie critique et le perpétuel « va-et-vient » entre histoire et mémoire, on se rapportera à Nora, 1997: 29. Lors de la commémoration de la Mob, les jeunes Suisses ne semblent plus vraiment croire au mythe élaboré dans l'après-guerre. Le sondage réalisé pour le compte de *l'Illustré* du 23 août 1989 auprès de jeunes soldats âgés de 20 à 28 ans en témoigne (« Il y a 50 ans la Mob », *l'Illustré*, N° 34).

Néanmoins, les révélations médiatiques qui accompagnent la crise de la fin des années 1990 ne vont-elles pas briser cette vision mythique du passé ? Dans ce cadre, je voudrais émettre l'hypothèse que les travaux de la CIE ont cristallisé l'attention et joué un rôle de catalyseur dans le remodelage de la mémoire collective. Car même si la Commission s'est toujours défendue d'être un tribunal (CIE, 2002 : 499)¹⁸, les travaux de la CIE – particulièrement ceux qui concernent la politique envers les réfugiés – ont été présentés par les médias et probablement ressentis par une partie de la population comme un jugement, une sentence sur l'attitude de la Suisse durant la guerre¹⁹.

Comme nous l'avons vu, des groupes comme *Histoire vécue* ont réagi publiquement à la plupart des conclusions de la Commission. Le champ historique est devenu un espace de confrontation, de *dissensus*. Car comme le dit Brigitte Studer, « tant que les interprétations du passé restent des enjeux de société, l'histoire se trouvera au centre des conflits [entre science, politique, justice et pouvoir] » (Studer, 2001 : 104).

Ce terme de *dissensus* me paraît central. Dans leurs travaux, Paul Ricœur et Mark Osiel l'utilisent pour apprécier l'influence des grands procès criminels, à l'exemple de ceux de Nuremberg, sur la mémoire collective. Osiel s'attache au « dissensus suscité par la tenue publique des procès et à la fonction éducative exercée par ce *dissensus* » (Ricœur, 2003 : 424). La notion de *dissensus* revêt une résonance particulière dans la conscience nationale helvétique. Elle s'oppose au *consensus* comme mode de régulation privilégié du système suisse. Mais aussi au *consensus* qui a longtemps perduré autour de l'idée d'une Confédération généreuse et résistante au cœur de l'Europe en guerre.

Je veux émettre l'hypothèse que – raison gardée – les travaux de la CIE ont contribué, comme les procès d'après-guerre en Allemagne, par le dissensus qui les entoure à former une nouvelle mémoire de la Confédération durant la Seconde Guerre mondiale. Les recherches de la CIE n'ont-elles pas permis à la Suisse d'exprimer les différentes visions qu'elle avait de son passé, de les confronter les unes aux autres et, d'ainsi apporter sa contribution à la construction d'une nouvelle mémoire intégrant les faits mis en évidence par la recherche ? Les travaux de la CIE ne sont-ils dès lors pas à la fois œuvre et producteurs de mémoire (Fleury, 2001 : 172 ; Ricœur, 2003 : 424) ?

18. Cette confusion apparaît être un *trend* historique. Le rôle traditionnel du juge et de l'historien ont de plus en plus tendance à se confondre. Ce fait peut s'illustrer par la profusion d'ouvrages sur ces thèmes ces dernières années (Stolleis, 2000 : 177-178).

19. L'influence de la recherche historique sur l'évolution de la mémoire collective est complexe (Nora, 1997). Néanmoins ce ne sont pas des phénomènes complète-

ment déconnectés. Antoine Fleury propose un lien convaincant : « ce ne sont pas tant les recherches publiées depuis des années par les historiens professionnels qui ont bouleversé la mémoire collective, mais plutôt leur instrumentalisation dans un contexte qui échappait aux historiens, dans lequel ils ont pu occasionnellement avoir leur place comme figurants. Ce ne sont pas eux qui ont écrit le scénario, mais ils y ont joué un rôle » (Fleury, 2001a : 176). La perception de la CIE

En conclusion, malgré des conditions extérieures guère favorables, la Commission Bergier peut, me semble-t-il, se targuer d'un bilan positif. Elle a réussi à mener sereinement des recherches pointues, nonobstant le scepticisme de la profession et une organisation qui pouvait conduire à une instrumentalisation du savoir et à une politisation des résultats. En dépit d'une forte pression médiatique et d'un traitement de l'information historique trop souvent caractérisé par une approche sensationnaliste, la démarche scientifique a toujours prévalu. Les publications de la CIE en témoignent. Elles s'inscrivent dans un lent mouvement de renouvellement de l'historiographie, mais ont aussi été l'occasion de défricher un certain nombre de thématiques encore mal connues. Enfin, on peut émettre l'hypothèse que les travaux de la Commission Bergier, en suscitant le débat sur ses travaux au sein de la population, ont servi de catalyseur à la formation d'une nouvelle mémoire. Libérée des mythes construits dans l'immédiat après-guerre, elle permet à la Suisse de trouver sa place dans l'histoire européenne et vis-à-vis de la Shoah.

Gilles Forster
Gilles.Forster@histec.unige.ch
gillesforster@hotmail.com

Bibliographie

Besson S. (2001), « Les historiens suédois décrivent comment Staline a fait chanter la Suisse en 1945 », *Le Temps*, 13 janvier, 6.

Bonjour E. (1971), *Histoire de la neutralité suisse : quatre siècles de politique extérieure fédérale*, t. 4-6, Neuchâtel, À la Baconnière.

Busset T. et Schumacher B. (2001), « L'expert > l'ascension d'une figure de la vérité et du savoir », *Traverse*, vol. 3, 21-26.

CIE (Commission indépendante d'experts Suisse – Seconde Guerre mondiale) (2002), *La Suisse, le national-socialisme et la Seconde Guerre mondiale*, Zürich, Pendo.

David T. et Sardet F. (1998), « Entre histoire et politique – Récit d'un entretien avec Jean-François Bergier », *Traverse*, vol. 1, 7-19.

comme un tribunal d'experts appartient me semble-t-il à ce qu'Antoine Fleury appelle l'« instrumentalisation ».

- Dumoulin O. (2003), *Le rôle social de l'historien : de la chaire au prétoire*, Paris, A. Michel.
- Fleury A. (2001a), «L'historien face à l'instrumentalisation de l'histoire», *Études et Sources*, vol. 27, 165-177.
- Fleury A. (2001b), «La Suisse et l'URSS», *Le Temps*, 15 février, Courrier des lecteurs.
- Groupe de travail Histoire vécue (2006), *La Suisse au pilori ? Témoignages et bilan à la suite du rapport Bergier*, Yens sur Morges, Cabédita.
- Halbwachs M. (1997), *La mémoire collective*, Paris, A. Michel [1950].
- Häsler A. (1992), *La barque est pleine, La Suisse, terre d'asile ? La politique de la Confédération envers les réfugiés, de 1933 à 1945*, Zurich, Ed. M [1967].
- Heimberg C. (2006), «Commission d'experts et <Histoire vécue> : une forme helvétique d'instrumentalisation des témoins», *Bulletin trimestriel de la Fondation Auschwitz*, n° 90, 55-62.
- James H. (2000), «Die Bergier-Kommission als Wahrheits-Kommission», in Frei N. et al., *Geschichte vor Gericht – Historiker, Richter und die Suche nach Gerechtigkeit*, München, C. H. Beck, 130-140.
- Joye F. et Huguenin L. (1998), «Fonds en déshérence, loi sur les archives, commémorations nationales, procès Papon,... Quels défis pour les historiens?», *Pangloss, Journal des étudiants de la faculté des Lettres de l'Université de Genève*, mars, 10-11, mai, 14.
- Lambelet J.-C. (1999), *Le mobbing d'un petit pays : onze thèses sur la Suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale*, Lausanne, L'Âge d'homme.
- Ludwig C. (1957) *Die Flüchtlingspolitik der Schweiz seit 1933 bis zur Gegenwart*, Bern, [s. n.].
- Maissen T. (2005), *Verweigerte Erinnerung : nachrichtlose Vermögen und Schweizer Weltkriegsdebatte, 1989-2004*, Zürich, Neue Zürcher Zeitung.
- Nora P. (1997), «Entre mémoire et histoire la problématique des lieux» in Nora P. (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Quarto Gallimard [1984], 23-34.
- P. R. (1998), «Embarras à Washington : en 1910 déjà la Suisse utilisait le tampon <J>», *Tribune de Genève*, 3 décembre, international.
- Perrenoud M. (1990), «Problèmes d'intégration et de naturalisation des Juifs dans le canton de Neuchâtel (1871-1955)», in Centlivres P., *Devenir suisse : adhésion et diversité culturelle des étrangers en Suisse*, Genève, Georg, 63-94.
- Rauh-Kühne C. (2004), «Wirtschaft und Politik der Schweiz im Zweiten Weltkrieg», *H-Soz-u-Kult*, vol. 4 <<http://hsozkult.geschichte.hu-berlin.de>>.
- Ricœur P. (2003), *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil.
- Rings W. (1985), *L'or des nazis : la Suisse, un relais discret*, Lausanne, Payot.
- Stadler P. (2003), «Der Bergier Bericht», *Historische Zeitschrift*, vol. 3, 677-693.
- Stolleis M. (2000), «Der Historiker als Richter – Der Richter als Historiker», in Frei N. et al., *Geschichte vor Gericht – Historiker, Richter und die Suche nach Gerechtigkeit*, München, C. H. Beck, 173-182.
- Studer B. (2001), «Geschichte als Gericht – Geschichte vor Gericht. Oder : wie justiziabel ist die Historie?», *Traverse*, vol. 1, 97-104.
- Traverse (1997), «Geschichtswissenschaft, Medien und Politik – Un débat autour de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale», *Traverse*, vol. 3, 99-117.
- van Dongen L. (1997), *La mémoire publique de la Seconde Guerre mondiale en Suisse, 1945-1950 : gestion et digestion d'un passé récent*, Genève, Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
- Widmann A.-F. (1998a), «La Commission Bergier révèle de nouvelles facettes sombres du passé de la Suisse», *Le Temps*, 3 décembre, 9.
- Widmann A.-F. (1998b), «Les bonnes affaires des assurances suisses avec l'Allemagne nazie», *Le Temps*, 3 décembre, 9.
- Wüthrich G. (2001), «'Dutti' wollte den Gotthard sprengen», *Blick*, 4 septembre, 6.